

mis en ligne le 22 décembre 2023

ARRETE MUNICIPAL N°13149 DU 21 DECEMBRE 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Stationnement baraque de chantier

Rue de France

Du 04 au 19 janvier 2024 inclus

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par LE FLOCH Construction – 284 bis rue Léonard De Vinci 56850 CAUDAN

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'une baraque de chantier, il importe de condamner une place de stationnement.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du 04 janvier 2024 et jusqu'au 19 janvier 2024 inclus, afin de faciliter les travaux en cours au 28 rue Eugène Le Coupanec, il importe de condamner une place de stationnement sur le parking situé en face du n°1 rue de France, le demandeur est autorisé à y installer une baraque de chantier,

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 24h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

